



TRENTE-CINQUIÈME SESSION
Du 9 au 13 novembre 2020
Session en téléconférence

**BUDGET ADMINISTRATIF APPROUVÉ
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021**

	<u>N° de page</u>
Tableau 1 - Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021	
Dépenses administratives de base.....	2
Tableau 2 - Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021	
Dépenses opérationnelles essentielles	4
Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2020	5
Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2021	6
Notes explicatives	7
Annexe I - Effectifs approuvés – 2020-2021	14
Annexe II – Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2020-2021	15

Tableau 1
Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021

Projet de budget administratif pour l'exercice biennal 2020-2021
Partie A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

(en dollars des États-Unis)

[Calculs effectués d'après les barèmes et taux en vigueur en août 2019]

[Taux de change de l'ONU: 1,00 \$EU = 106,41 JPY]

Rubrique budgétaire	Description	2019	2020		2021			
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU
A. TRAITEMENTS ET PRESTATIONS								
A1.	Traitements	2 375 237	2 394 968	1 130 425	1 264 543	2 430 893	1 147 381	1 283 512
A2.	Remboursement de l'impôt (non inclus dans total)	382 632 (a)	283 692 (a)	283 692	0	295 271 (a)	295 271	0
A3.	Ajustement de poste	953 278	969 103	0	969 103	983 640	0	983 640
A4.	Allocation logement	2 476	2 512	0	2 512	2 512	0	2 512
A5.	Indemnités frais d'études (dont voyages éducatifs)	298 730	293 244	8 797	284 447	293 244	8 797	284 447
A6.	Indemnités pour charge de famille	182 979	197 841	81 906	115 935	200 809	83 135	117 674
A7.	Congé dans les foyers	96 000	89 400	72 950	16 450	96 000	78 336	17 664
A8.	Prime de connaissances linguistiques	0	0	0	0	0	0	0
A9.	Heures supplémentaires	24 799	23 859	23 811	48	24 217	24 169	48
A10.	Prime de mobilité et de sujétion	10 800	5 346	0	5 346	5 346	0	5 346
A11.	Indemnités de cessation de service	91 170	90 248	0	90 248	90 248	0	90 248
A12.	Frais de déménagement	29 700	29 403	8 233	21 170	29 403	8 233	21 170
A13.	Voyages de rapatriement/recrutement	40 240	67 838	34 733	33 105	39 838	20 397	19 441
	Total rubrique:	4 105 409	4 163 762	1 360 855	2 802 907	4 196 150	1 370 448	2 825 702
B. FRAIS D'INSTALLATION								
B1.	Prime d'affectation	47 430	53 221	0	53 221	35 963	0	35 963
B2.	Indemnité forfaitaire	53 035	59 357	0	59 357	42 428	0	42 428
	Total rubrique:	100 465	112 578	0	112 578	78 391	0	78 391
C. VOYAGES AUTORISÉS								
C1.	Transports/billets	91 465	101 295	27 724	73 571	101 295	27 724	73 571
C2.	Per diem & Frais de déplacement	45 754	54 905	0	54 905	54 905	0	54 905
	Total rubrique:	137 219	156 199	27 724	128 475	156 199	27 724	128 475
D. SÉCURITÉ SOCIALE								
D1.	Fonds de prévoyance	620 080	648 303	59 644	588 659	658 028	60 539	597 489
D2.	Assurance accident/santé	251 687	158 629	32 836	125 793	161 009	33 329	127 680
D3.	Régime national japonais	151 924	168 191	108 147	60 044	170 714	109 769	60 945
	Total rubrique:	1 023 691	975 123	200 627	774 496	989 751	203 637	786 114
E. ACTIVITÉS SPÉCIALES								
E1.	Consultants	34 728	30 822	3 366	27 456	30 822	3 366	27 456
E2.	Ateliers et réunions	13 069	10 158	2 780	7 378	10 158	2 780	7 378
E3.	Autres activités (Conseiller juridique)	11 741	11 782	1 649	10 133	11 782	1 649	10 133
	Total rubrique:	59 538	52 762	7 795	44 967	52 762	7 795	44 967
F. TRAITEMENT DE DONNÉES								
F1.	Logiciels et entretien technique	56 052	56 953	36 917	20 036	56 953	36 917	20 036
F2.	Réseaux, matériels et fournitures	84 946	86 299	55 395	30 904	86 299	55 395	30 904
F3.	Formations et développement du personnel	6 670	6 764	3 859	2 905	6 764	3 859	2 905
	Total rubrique:	147 668	150 016	96 171	53 845	150 016	96 171	53 845

(a) Payable par le Japon (non compris dans les totaux estimatifs) et appliqué uniquement aux membres du personnel ressortissants japonais ou résidents permanents au Japon. Le montant estimatif prend en compte le solde reporté des exercices précédents.

Rubrique budgétaire	Description	2019	2020		2021			
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU
G. AUTRES COÛTS								
G1.	Communications	46,225	36,980	24,333	12,647	36,980	24,333	12,647
G2.	Publications	29,639	30,010	15,125	14,885	30,010	15,125	14,885
G3.	Transport	85,763	71,103	44,795	26,308	71,103	44,795	26,308
G4.	Bibliothèque	12,894	12,995	4,121	8,874	12,995	4,121	8,874
G5.	Fournitures	42,184	31,826	19,538	12,288	31,826	19,538	12,288
G6.	Hospitalité	13,532	15,701	7,924	7,777	15,701	7,924	7,777
G7.	Frais bancaires	24,086	24,312	9,190	15,122	24,312	9,190	15,122
G8.	Audit	140,962	142,903	79,325	63,578	142,903	79,325	63,578
G9.	Divers	6,415	6,416	27	6,389	6,416	27	6,389
	Total rubrique:	401,700	372,246	204,378	167,868	372,246	204,378	167,868
H. RÉUNIONS DU CONSEIL								
H1.	Frais non pris en charge par le pays hôte	8,651	8,801	6,161	2,640	8,801	6,161	2,640
H2.	Session du Conseil hors du Japon	200,000 (b)	200,000 (b)	0	200,000	200,000 (b)	0	200,000
	Total rubrique:	208,651	208,801	6,161	202,640	208,801	6,161	202,640
I. FRAIS PRIS EN CHARGE PAR LE JAPON (non inclus dans total)								
I1.	Bureau, équipement, utilités	511,979 (c)	520,083 (c)	520,083	0	529,340 (c)	529,340	0
I2.	Réunions du Conseil	0 (d)	405,490 (c)	236,806	168,684	0 (d)	0	0
I3.	Déplacement initial	0 (c)	0 (c)	0	0	0 (c)	0	0
I4.	Frais de déménagement	0 (c)	0 (c)	0	0	0 (c)	0	0
I5.	Personnel auxiliaire	91,012 (c)	100,307 (c)	100,307	0	100,307 (c)	100,307	0
	Total rubrique:	602,991 (c,d)	1,025,880 (c)	857,196	168,684	629,647 (d)	629,647	0
J. IMPRÉVUS/RÉSERVE SPÉCIALE								
	Total rubrique:	--	--	--	--	--	--	--
K. AFFECTATION DE LA RÉSERVE DE FONDS DE ROULEMENT								
	Total rubrique:	--	--	--	--	--	--	--
	TOTAL GÉNÉRAL:	6,184,341	6,191,487	1,903,711	4,287,776	6,204,316	1,916,314	4,288,002

(b) Le Conseil, par sa Décision 7(XLVI), a décidé que "les coûts de l'organisation d'une session du Conseil hors le siège, pris en charge par le budget administratif, quelle que soit la période biennale, seront étalés à part égale dans les budgets des deux années de ladite période, et que leur total serait plafonné à 400 000 \$EU". La somme de 200 000 \$EU (50%) qu'il est proposé d'inscrire au budget de 2020 sera virée afin d'être affectée en 2021 à la couverture des dépenses relatives à la session du Conseil qui, cette année-là, doit se tenir hors du Japon.

(c) Versé directement ou remboursable par le Japon sur la base des dépenses réelles (non inclus dans le total des estimations).

Les chiffres reposent sur des estimations basées sur les dépenses réelles d'exercices précédents.

(d) Session du Conseil devant se tenir hors du Japon et coûts non remboursés par le Japon (non inclus dans le total des estimations).

Tableau 2
Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021
Partie B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

(en dollars des États-Unis)

[Calculs basés d'après les barèmes et taux en vigueur en août 2019]

[Taux de change de l'ONU: 1,00 \$EU = 106,41 JPY]

Rubrique budgétaire	Description	2019	2020		2021			
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU
O.	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION							
	O1. Publications (dont <i>TFU</i>)	260 000	195 000	11 330	183 670	195 000	11 330	183 670
	O2. Sensibilisation (conférences, rencontres collatérales, stands)	90 000	155 000	15 190	139 810	155 000	15 190	139 810
	O3. Site web de l'OIBT	85 000	85 000	35 700	49 300	85 000	35 700	49 300
	Total rubrique:	435 000	435 000	62 220	372 780	435 000	62 220	372 780
P.	RÉUNIONS D'EXPERTS PAR LE CONSEIL							
	P1. Réunions et ateliers d'experts	140 000	110 000	43 120	66 880	110 000	43 120	66 880
	P2. Autres réunions décidées par le Conseil	0	0	0	0	0	0	0
	Total rubrique:	140 000	110 000	43 120	66 880	110 000	43 120	66 880
Q.	TRAVAUX DE POLITIQUE (article 24)							
	Q1. Plan d'action	0	0	0	0	0	0	0
	Q2. Lignes directrices, manuels, études, etc.	0	0	0	0	0	0	0
	Total rubrique:	0	0	0	0	0	0	0
R.	STATISTIQUES, ÉTUDES & INFORMATION							
	R1. Service d'information sur le marché (MIS)	210 000	210 000	39 690	170 310	210 000	39 690	170 310
	R2. Discussion sur le marché	35 000	35 000	17 640	17 360	35 000	17 640	17 360
	R3. Études de marché pertinentes	0	0	0	0	0	0	0
	R4. Travaux statistiques	20 000	20 000	0	20 000	20 000	0	20 000
	Total rubrique:	265 000	265 000	57 330	207 670	265 000	57 330	207 670
S.	RAPPORT ANNUEL & REVUE BIENNALE							
	S1. Rapport annuel	30 000	30 000	18 480	11 520	30 000	18 480	11 520
	S2. Revue biennale	50 000	60 000	5 040	54 960	60 000	5 040	54 960
	S3. Promotion d'échanges de vues	0	0	0	0	0	0	0
	Total rubrique:	80 000	90 000	23 520	66 480	90 000	23 520	66 480
	TOTAL GÉNÉRAL:	920 000	900 000	183 596	716 404	900 000	183 596	716 404
TOTAL GÉNÉRAL BUDGET ADMINISTRATIF:		7 104 341	7 091 487			7 104 316		

Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2020
(en dollars des États-Unis)

A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2020 (voir pages 3-4)	\$6 191 487,00
2	Plus <u>abattements membres pour versement à échéance contributions en 2020-2021 (50%) */</u>	\$144 400,00
3	Plus (mobilisation partielle) d'intérêts bancaires constitués en 2019	\$1,00
		\$6 335 888,00
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2020	
	(a) Membres producteurs (50%)	\$3 167 944,00
	(b) Membres consommateurs (50%)	\$3 167 944,00

B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2020 (voir page 5)	\$900 000,00
2	<u>Plus abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2020-2021 (50%) */</u>	\$27 421,00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) d'intérêts bancaires constitués en 2019	(\$1,00)
		\$927 420,00
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2020	
	(a) Membres producteurs (20%)	\$185 484,00
	(b) Membres consommateurs (80%)	\$741 936,00

C. TOTAL QUOTE-PARTS DE CONTRIBUTION NETTES PROPOSÉES AU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2020
(voir pages 24-25)

1	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2020	\$7 263 308,00
	(a) Membres producteurs	\$3 353 428,00
	(b) Membres consommateurs	\$3 909 880,00
2	Quotes-parts de contribution <u>nettes</u> des membres proposées pour 2020	\$7 091 488,00
	(a) Membres producteurs	\$3 311 658,00
	(b) Membres consommateurs	\$3 779 830,00

*/ Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de l'Accord, tout membre ayant versé l'intégralité de sa contribution dans les quatre mois qui suivent la date à laquelle elle est exigible, bénéficie d'un rabais sur sa contribution selon un taux que le Conseil fixe de temps à autre. Ces rabais prennent la forme d'abattements sur les quotes-parts de contribution des membres relatives à l'exercice biennal faisant suite à celui dans lequel le rabais a été obtenu, et la somme totale de ces rabais fait partie des dépenses estimatives visées à l'alinéa a) de l'article 2 relatif au budget du Compte administratif pour ledit exercice biennal suivant.

(Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux, chapitre III, article 4, paragraphe 4)

Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2021
(en dollars des États-Unis)

A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2021 (voir pages 3-4)	\$6 204 316,00
2	<u>Plus Abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2020-2021 (50%) */</u>	\$144 399,00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) des intérêts bancaires constitués en 2019	(\$1,00)

	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2021	\$6 348 714,00
	(a) Membres producteurs (50%)	\$3 174 357,00
	(b) Membres consommateurs (50%)	\$3 174 357,00

B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2021 (voir page 5)	\$900 000,00
2	<u>Plus Abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2020-2021 (50%) */</u>	\$27 421,00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) des intérêts bancaires constitués en 2019	(\$1,00)

	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2021	\$927 420,00
	(a) Membres producteurs (20%)	\$185 484,00
	(b) Membres consommateurs (80%)	\$741 936,00

C. TOTAL QUOTE-PARTS DE CONTRIBUTION NETTES PROPOSÉES AU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2021
(voir pages 26-27)

1	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2021	\$7 276 134,00
	(a) Membres producteurs	\$3 359 841,00
	(b) Membres consommateurs	\$3 916 293,00
2	Quotes-parts de contribution <u>nettes</u> des membres proposées pour 2021	\$7 104 313,00
	(a) Membres producteurs	\$3 318 070,00
	(b) Membres consommateurs	\$3 786 243,00

*/ Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de l'Accord, tout membre ayant versé l'intégralité de sa contribution dans les quatre mois qui suivent la date à laquelle elle est exigible, bénéficie d'un rabais sur sa contribution selon un taux que le Conseil fixe de temps à autre. Ces rabais prennent la forme d'abattements sur les quotes-parts de contribution des membres relatives à l'exercice biennal faisant suite à celui dans lequel le rabais a été obtenu, et la somme totale de ces rabais fait partie des dépenses estimatives visées à l'alinéa a) de l'article 2 relatif au budget du Compte administratif pour ledit exercice biennal suivant.

(Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux, chapitre III, article 4, paragraphe 4)

NOTES EXPLICATIVES

Le présent budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 a été préparé sur la base du taux de change officiel des Nations Unies en vigueur au mois d'août 2019, à savoir 106,41 yens pour 1,00 dollar des États-Unis (\$EU). En application de la décision du Conseil adoptée en sa quarante-quatrième session, le budget administratif proposé utilise le taux de change qui est en vigueur au cours du mois durant lequel il a été préparé (en août 2019) et n'est pas révisé au moment où le Comité examine le budget (en décembre 2019).

Le taux de change de 106,41 yens pour 1,00 \$EU qui a été utilisé pour calculer le présent budget administratif proposé pour l'exercice biennal est de 2,42 pour cent supérieur au cours de 109,05 yens pour 1,00 \$EU qui avait été appliqué pour le calcul du budget de 2019 que le Conseil avait approuvé en novembre 2017. Les augmentations ou diminutions autres apparaissant dans le présent budget qui est proposé sont détaillées dans les notes qui suivent.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

A. Traitements et prestations

Les calculs du budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 sont basés, à l'instar des années précédentes, sur les barèmes et taux en vigueur aux Nations Unies, et réalisés conformément aux articles 2.2 et 2.3 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Des informations et le détail des barèmes de salaire et taux en vigueur aux Nations Unies, etc., sont disponibles sur le site web de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) – <https://icsc.un.org/>.

En annexe 1 figurent les effectifs du Secrétariat indiquant la ventilation de l'ensemble des postes établie pour 2020-2021. Ainsi que le montre le document, l'effectif du personnel s'élève à trente employés au total, un chiffre identique à celui de l'exercice biennal 2018-2019.

Dans les effectifs sont inclus les postes des deux Responsables régionaux (l'un pour l'Afrique et l'autre pour l'Amérique latine) qui sont financés à l'aide du Fonds d'appui aux programmes sur le Compte spécial. Ces postes avaient toutefois été suspendus durant 2017 en raison de l'épuisement du Fonds d'appui aux programmes qui avait découlé de la défaillance financière, et il sera difficile de les reprendre si d'autres sources de financement ne sont pas décidées. En outre, les effectifs comportent des postes d'employés qui ont été détachés par la Ville de Yokohama ces dernières années, en accord avec le Document ITTC(III)/9 du Conseil. Les coûts afférents à l'ensemble de ces postes ne sont pas inclus dans les dépenses du budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 figurant dans le présent document.

A1. Traitements

La dernière révision du barème des traitements des Nations Unies date de 2019. Les traitements du personnel de la catégorie «Administrateurs» sont payés en dollars des États-Unis tandis que ceux de la catégorie «Services généraux» le sont en yens du Japon. Cette ligne budgétaire devrait normalement augmenter de 2 pour cent environ par an afin de répercuter l'augmentation de traitement prévue dans les barèmes de traitements en vigueur aux Nations Unies, sous réserve de l'exercice satisfaisant de leurs fonctions, en accord avec l'article 2.4 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT.

A2. Remboursement de l'impôt

Le remboursement de l'impôt a été calculé pour les membres du personnel qui sont des ressortissants japonais ou des résidents permanents au Japon uniquement, conformément à l'article 2.11 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Ce remboursement couvre l'impôt sur le revenu et les impôts locaux japonais des membres du personnel concernés. Le coût en est remboursé en intégralité par le Japon et, ne constituant pas une charge pour le budget administratif, il n'est pas imputé à celui-ci. Les montants estimatifs de 283 692 \$EU pour 2020 et de 295 271 \$EU pour 2021 sont légèrement moins élevés que le coût réel, en raison des ajustements qui ont été apportés pour inclure le trop-perçu remboursé par le Japon à l'Organisation par rapport aux dépenses réelles des années précédentes. Les montants estimatifs ont été calculés sur la base uniquement de l'effectif réel de membres du personnel actuellement en poste qui sont des ressortissants japonais ou des résidents permanents au Japon.

A3. Ajustement de poste

L'indemnité d'ajustement de poste est versée uniquement aux membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur», conformément aux barèmes d'ajustement de poste en vigueur aux Nations Unies en accord avec l'article 2.7 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Le barème utilisé pour l'ajustement de poste est le même que celui employé pour le traitement de base (A1), en vertu duquel un (1) point d'ajustement de poste est égal à un pour cent du traitement de base. Comparée au montant alloué en 2019, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 15 825 \$EU pour 2020, soit 1,66 pour cent, et de of 30 362 \$EU, soit 3,19 pour cent, pour 2021. Cette augmentation s'explique principalement par le point d'indice de 85,5 points qui a été utilisé pour l'indemnité d'ajustement de poste du budget 2020-2021, contre celui de 81,2 points employé pour le budget de 2019.

A4. Allocation-logement

L'allocation-logement est calculée sur la base des montants des loyers qui sont payés localement (en yens japonais). Le montant alloué pour 2020 et 2021, à l'instar de celui de 2019, part de l'hypothèse qu'un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pourrait être recruté en 2020 et en 2021 et qu'il serait éligible à une allocation-logement. Le montant de cette ligne budgétaire qui est proposé pour 2020 et 2021 est de 2 512 \$EU, ce qui représente une augmentation de 1,45 pour cent par rapport au montant approuvé pour 2019.

A5. Indemnité de frais d'études

En 2020-2021, le nombre de personnes à la charge des membres du personnel ayant reçu une indemnité de frais d'études demeure en grande partie inchangé comparé à 2019.

A6. Indemnités pour charges de famille

Les indemnités pour charges de famille sont calculées en yens japonais pour les enfants des membres du personnel appartenant aux catégories «Services généraux» ou «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur». Comparé aux indemnités de 2019, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 14 862 \$EU (8,12 pour cent) pour 2020 et de 17 830 \$EU (9,74 pour cent) pour 2021 en raison des ajustements effectués aux estimations du nouveau personnel recruté durant la période 2018-2019.

A7. Congé dans les foyers

Une indemnité est prévue pour les voyages de congé dans les foyers des membres du personnel et leurs charges de famille qui y seront éligibles en 2020 et 2021. Les montants estimatifs sont de 89 400 \$EU en 2020 pour quatre (4) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs» et de 96 000 \$EU pour cinq (5) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs» en 2021. Le montant nécessaire d'une année à l'autre varie, car les membres du personnel qui y sont éligibles sont autorisés à bénéficier de cette indemnité une fois tous les deux ans, ce qui se traduit par un nombre de membres du personnel éligibles qui diverge chaque année.

A8. Prime de connaissances linguistiques

Conformément aux instructions du Comité des finances et de l'administration, aucune somme n'est provisionnée pour la prime de connaissances linguistiques jusqu'à ce qu'il y ait lieu de le faire ultérieurement.

A9. Heures supplémentaires

La rémunération des heures supplémentaires s'applique uniquement aux membres du personnel de la catégorie «Services généraux» et en accord avec leur niveau de traitement (en yens japonais). Les changements de grade et d'échelon des membres du personnel ont des répercussions sur la rémunération des heures supplémentaires. Comparé à 2019, cette ligne budgétaire indique une diminution de 3,79 pour cent en 2020 et de 2,35 pour cent pour 2021.

A10. Prime de mobilité et de sujétion

Cette prime est versée uniquement au cours des cinq premières années aux membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» en dollars des États-Unis et n'est donc pas affectée par les fluctuations des taux de change. Des montants ont été alloués pour 2020 et 2021 en raison du recrutement d'un (1) membre du personnel de catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» qui est prévu.

A11. Indemnités de cessation de service

Cette ligne budgétaire couvre les sommes versées aux membres du personnel qui cessent leur service (indemnités de rapatriement, congés annuels accumulés qui n'ont pas été pris, etc.). Il est difficile de prévoir le montant de ces indemnités et de les provisionner pour prendre en compte tout changement dû à la cessation de service. Habituellement, le montant qui est alloué correspond à la cessation de service d'un (1) membre du personnel.

A12. Frais de déménagement

A13. Voyages de rapatriement/recrutement

Ces lignes budgétaires couvrent les frais de déménagement des biens ménagers et effets personnels pour cause de rapatriement des membres du personnel qui y sont éligibles ainsi que leur voyage de rapatriement. Concernant les membres du personnel qui sont recrutés en vue de remplacer des postes existants au sein du Secrétariat et pour lesquels le Japon ne couvre pas le déménagement, il existe également une indemnité de frais de déménagement et de voyage de recrutement. Comme indiqué dans le paragraphe A11. ci-dessus, des provisions ont été constituées en 2020 pour le recrutement d'un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur». En outre, des montants ont été alloués pour la cessation de service/le recrutement d'un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» concernant chacune des années de l'exercice biennal.

B. Frais d'installation

- B1. Prime d'affectation
- B2. Indemnité forfaitaire

La prime d'affectation correspond au versement, à chaque membre du personnel nouvellement recruté, d'un montant correspondant à trente (30) jours de per diem, auxquels s'ajoutent quinze (15) jours de per diem chacun pour le conjoint et les enfants à charge qui l'accompagnent, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire équivalant à un (1) mois de traitement, dans le cas où le membre du personnel opérerait pour des indemnités de déménagement réduites. À l'instar des lignes budgétaires A11. à A13., des provisions ont été constituées pour le paiement d'une prime d'affectation en 2020-2021 correspondant au recrutement d'un (1) membre du personnel auquel s'ajoutent un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pour 2020.

C. Voyages autorisés

Le programme d'activités de l'Organisation a poursuivi son expansion dans des domaines liés aux faits nouveaux intervenus en matière de foresterie internationale. En effet, il est en permanence nécessaire de consulter et de rencontrer fréquemment les membres de l'Organisation, le Partenariat de collaboration sur les forêts (et organismes afférents) de même que des organisations non gouvernementales (ONG), des organes du commerce de bois, et autres organismes des Nations Unies, ce qui implique des déplacements à cette fin de la part du Directeur exécutif et de membres du personnel du Secrétariat. Ces déplacements sont nécessaires pour renforcer la coopération et obtenir des retours d'information tant sur les préoccupations des membres que sur des développements autres d'échelle mondiale qui ont des répercussions sur le programme de travaux et la situation de l'Organisation. Comme par le passé, les programmes de déplacements proposés permettront également à l'OIBT de participer à diverses conférences, séminaires et rencontres internationales sur des sujets du ressort des activités de l'Organisation et d'effectuer d'autres déplacements liés à la diffusion des résultats des travaux de l'Organisation. Les montants alloués pour 2020 et 2021 ont augmenté dans l'objectif de conférer à l'OIBT une visibilité accrue lors de manifestations internationales cruciales tout en créant des opportunités de soutenir les efforts de levée de fonds de l'Organisation.

D. Sécurité sociale

D1. Fonds de prévoyance

Par rapport au montant alloué en 2019, une augmentation de 4,55 pour cent en 2020 et de 6,12 pour cent en 2021 est proposée dans la ligne budgétaire D1. (Fonds de prévoyance). En application de l'article 5.1 du Règlement du personnel de l'OIBT, une provision a été constituée pour la création et le fonctionnement d'un Fonds de prévoyance auquel l'Organisation et les membres du personnel cotiseraient conjointement, pour l'un et pour l'autre suivant les taux fixés par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF). En conséquence, des montants ont été alloués pour la part de cotisation de l'Organisation au Fonds de prévoyance ainsi que pour tous les coûts de fonctionnement afférents à la gestion de celui-ci, y compris les frais de transaction.

D2. Assurance accident/santé

Par rapport au montant alloué en 2019, une diminution de 93 058 \$EU en 2020 et de 90 678 \$EU en 2021 est proposée à la ligne budgétaire D2. (Assurance accident/santé), sur la base des dernières estimations relatives aux effectifs approuvés en vigueur. En application de la disposition 504 du Règlement du personnel de l'OIBT, il incombe à l'Organisation de fournir aux membres de son personnel un régime d'assurance en vue d'indemniser ceux-ci en cas de décès, de blessure ou de maladie intervenant dans l'exercice de leurs obligations officielles, dont la prime est payée par l'Organisation, ainsi qu'un régime d'assurance santé, qui est subventionné par l'Organisation.

D3. Régime national japonais

Par rapport à 2019, une augmentation de 16 267 \$EU (10,71 pour cent) pour 2020 et de 18 790 \$EU (12,37 pour cent) pour 2021 sont proposées afin de couvrir la sécurité sociale et le régime de retraite des membres du personnel japonais dans le cadre du régime national japonais. Le total des dépenses imputées à cette ligne budgétaire est versé en yens japonais et est affecté par les fluctuations du taux de change. Les montants ont été alloués en fonction de l'effectif réel du personnel.

E. Activités spéciales

La ligne budgétaire **E1.** (Consultants) désigne les travaux d'expertise-conseil qui sont contractés pour suppléer aux missions du Secrétariat, et la ligne budgétaire **E2.** (Ateliers et réunions) correspond aux activités impliquant la participation de l'OIBT à des réunions présentant un intérêt pour l'Organisation, ou leur co-organisation.

Un montant a été alloué à la ligne budgétaire «**E3. Autres activités**» pour engager les services d'un conseiller juridique.

F. Traitement de données

F1. Logiciels et entretien technique

Cette ligne budgétaire couvre les dépenses relatives au coût des contrats annuels de service passés avec des prestataires correspondant à la maintenance du réseau d'ordinateurs, aux licences multi-usagers de logiciels et à la mise à jour des logiciels installés du Secrétariat.

F2. Réseaux, matériels et fournitures

Les fonds de cette ligne budgétaire servent à couvrir les frais d'hébergement et de maintenance du réseau haut débit, des systèmes de contrôle interne, du site web de l'OIBT et autres infrastructures de technologies de l'information. Par ailleurs, le remplacement de matériels et fournitures informatiques obsolètes (serveurs, stockage de données, cartouches d'impression, écrans, etc.) est couvert dans cette ligne budgétaire.

F3. Formations et développement du personnel

Une augmentation de 1,41 pour cent est proposée pour 2020 et 2021 en lien avec la formation et le développement du personnel. La nécessité demeurera pour le personnel des deux catégories «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» et «Services généraux» de suivre des sessions de formation et de développement du personnel afin de se former aux nouveaux développements et connaissances qui apparaissent dans les domaines pertinents.

G. Autres coûts

G1. Communications

Cette ligne budgétaire comprend les frais de téléphone, de télécopie, d'affranchissement et les services de livraison par coursier selon que de besoin. Le montant alloué a diminué de 9 245 \$EU (20 pour cent) suite aux mesures de réduction des coûts prises.

G2. Publications

À l'instar des années précédentes, l'Organisation produit du matériel promotionnel ainsi que d'autres publications suivant les instructions du Conseil et pour lesquels des fonds ne sont pas provisionnés dans le Compte spécial. Par rapport à l'année précédente, le montant alloué a augmenté de 1,25 pour cent en raison de la fluctuation du taux de change.

G3. Transport

Par rapport aux années précédentes, le montant alloué à cette ligne budgétaire a diminué de 14 660 \$EU (17,09 pour cent) suite aux mesures de réduction des coûts prises. Il couvre les coûts de carburant et d'entretien des deux véhicules de fonction ainsi que les déplacements locaux du personnel, principalement effectués par les moyens de transport public, à des fins officielles (par ex., participation à des réunions pertinentes au Japon, etc.) ou en lien avec les séminaires du personnel.

G4. Bibliothèque

Le montant alloué aux bibliothèques a augmenté de 101 \$EU (0,78 pour cent) en raison de la fluctuation du taux de change.

G5. Fournitures

Le montant alloué à cette ligne budgétaire a augmenté de 10 358 \$EU (24,55 pour cent) suite aux mesures de réduction des coûts prises. Le montant alloué couvre les frais des fournitures utilisées dans les opérations quotidiennes du Secrétariat tels que papiers à lettres à en-tête et autres types de papiers, et le remplacement de mobilier et d'équipement.

G6. Hospitalité

Par rapport à l'année précédente, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 2 169 \$EU en raison de la fluctuation du taux de change et des opportunités accrues de réseautage.

G7. Frais bancaires

Par rapport à l'année précédente, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 226 \$EU (0,94 pour cent) qui reflète la fluctuation du taux de change. Ce montant couvre les frais bancaires prélevés par la banque sur les transactions du Compte administratif ainsi que les contributions reçues de la part des membres.

G8. Audit

Les vérificateurs aux comptes seront sélectionnés par le Conseil auprès de firmes habilitées à exécuter des vérifications des comptes au Japon, lesquelles facturent habituellement leurs prestations à l'Organisation en yens japonais. En dehors de l'audit annuel externe, l'OIBT procède conformément au Règlement financier à des audits internes et des services d'audit additionnels selon la nécessité. Par rapport à l'année précédente, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 1 941 \$EU (1,38 pour cent) en raison de la fluctuation du taux de change.

G9. Divers

Des dépenses d'un ordre de grandeur similaire sont escomptées dans cette ligne budgétaire en 2020 et 2021. Il est donc proposé qu'y soit alloué un montant destiné à couvrir des dépenses qui ne pourraient pas être imputées de manière idoine à d'autres lignes budgétaires, telles que coûts de participation à des réunions ou des dépenses imprévues qui sont approuvées à la discrétion du Directeur exécutif.

H. Réunions du Conseil

Le montant alloué à la ligne budgétaire H1. (Coûts non pris en charge par le pays hôte) a pour objet de couvrir les coûts des réunions du Conseil qui ne sont pas remboursés par le Japon (ligne budgétaire «12.») ou ceux qui ne sont pas remboursables par le pays hôte lorsque la session se tient hors du Japon. Un montant de 8 801 \$EU (une augmentation de 150 \$EU) a été alloué à cette ligne budgétaire dans le budget proposé pour 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique par la fluctuation du taux de change.

Le Conseil, par sa Décision 7(XLVI), a décidé que «les coûts de l'organisation d'une session hors le siège, (devant être) pris en charge par le budget administratif, quelle que soit la période biennale, seront étalés à part égale, dans les budgets des deux années de ladite période, et que leur total sera plafonné à 400 000 \$EU». Le montant de 200 000 \$EU proposé pour la ligne budgétaire H2. (Session du Conseil hors du Japon), devant être alloué pour 2020, sera ajouté au même montant alloué à partir de 2021 afin de couvrir les dépenses liées à la tenue de la session du Conseil hors du Japon en 2021.

I. Frais pris en charge par le Japon

Certains coûts tels que les espaces de bureaux, les utilités et la majeure partie de l'équipement (rubrique budgétaire 11.) ont été fournis à titre gracieux par le Gouvernement japonais par l'intermédiaire de la Ville de Yokohama. Le Japon a également détaché deux employés auxiliaires (rubrique budgétaire 1.5.). En outre, dans le cadre de l'offre du pays hôte, le Japon prend en charge les coûts des réunions du Conseil (rubrique budgétaire 1.2.) qui se tiennent au siège de l'OIBT à Yokohama. Cependant, à compter de la dix-septième session du CIBT et suivantes, le Japon a décidé de limiter les coûts de traduction des documents à 85 000 \$EU par session. Les dépenses au-delà de ce montant seront imputées au Compte spécial pour lequel une provision a été constituée en application de la Décision 4(XV). En outre, le Japon a décidé que, à partir de 2007, il cesserait d'assumer une partie des coûts des réunions du Conseil qui se tiennent hors du Japon (Décision 4[XLII]).

J. Imprévus/Réserve spéciale

Le Conseil, en sa trente et unième session (Yokohama, novembre 2001), a approuvé la préconisation formulée lors de la dixième session du Comité des finances et de l'administration (CFA) que soit augmenté le «Fonds de la réserve spéciale», dont le montant était de 600 000,00 \$EU, pour le porter à 1,500 000,00 \$EU en transférant un montant de 900 000,00 \$EU de la Réserve de fonds de roulement du Compte administratif en faveur du Fonds de réserve. En outre, le Conseil, en sa cinquante-deuxième session (Yokohama, novembre 2016), dans le cadre d'une préconisation du CFA, a augmenté le «Fonds de la réserve spéciale» de 1,500 000,00 \$EU à 1,850 000,00 \$EU en y transférant un montant de 350 000 \$EU prélevé sur la Réserve de fonds de roulement. Par la suite, le Conseil, en sa cinquante-troisième session (Yokohama, décembre 2017), dans le cadre d'une préconisation du CFA, a procédé à une nouvelle augmentation du «Fonds de la réserve spéciale» de 1,850 000,00 \$EU à 2,500 000 \$EU en y transférant un montant de 650 000 \$EU prélevé sur la Réserve de fonds de roulement. Ce «Fonds de la réserve spéciale» (de **2,500 000,00 \$EU**) sera utilisé uniquement ainsi que le déterminera le Conseil.

Aucun imprévu n'a été inclus dans le budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 et en conséquence toute insuffisance budgétaire inattendue, le cas échéant, devrait être financée à partir de la Réserve de fonds de roulement (du Compte administratif), à l'instar des années précédentes.

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

O. Communication et sensibilisation

O.1 Publications

La publication essentielle du Secrétariat est la revue *Actualités des Forêts Tropicales (TFU)* qui paraît un maximum de quatre fois par an et est largement diffusée auprès des pays membres et du grand public (en trois langues et avec 15 000 abonnés, de pays en développement pour la plupart). Cette ligne budgétaire couvre également la

production de publications de l'Organisation au titre de ses séries Technique (TS) et Politique forestière (PS), ainsi que la production d'affiches, de dépliants et autre matériel de relations publiques. Ce poste présente une diminution de 65 000 \$EU aux fins de répercuter les efforts de réduction des coûts qui seront réalisés en rationalisant les procédures et en réduisant le volume de papier consommé

O.2 Activités de vulgarisation

Les coûts liés à la présence de l'OIBT aux conférences pertinentes, y compris la mise en place de stands destinés à faire connaître les publications de l'OIBT et la tenue de manifestations collatérales permettant de présenter des aspects des travaux de l'Organisation sont couverts par cette ligne budgétaire. Elle présente une augmentation de 65 000 \$EU afin de valoriser les efforts de sensibilisation au sein de tribunes internationales et de communication auprès du grand public.

O.3 Site web de l'OIBT

Le nouveau site web de l'OIBT nécessitera un montant similaire de 85 000 \$EU pour la maintenance et le développement périodiques de nouvelles sections. Le site web de l'OIBT est conçu pour tirer au maximum parti des outils actuellement disponibles en vue de partager les connaissances et de diffuser l'information aux usagers dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

P. Réunions d'experts par le Conseil

Des montants ont été alloués afin d'organiser, si nécessaire, un maximum de deux (2) réunions par an du panel d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets. Le montant pour 2020 et 2021 a été réduit de 30 000 \$EU suite à des mesures de réduction des coûts.

Q. Travaux de politique de l'Organisation (article 24)

Q.1 Plan d'action

Le nouveau Plan d'action de l'OIBT est généralement préparé tous les six ans, avant la fin de sa durée. Afin d'éviter de soudaines augmentations budgétaires certaines années qui nécessiteraient des dépenses au titre de cette ligne budgétaire, le Secrétariat proposera que l'on ait recours à des sources de financement autres, dont des contributions volontaires, ou à la Réserve de fonds de roulement au moment où le Conseil prendra la décision que soit élaboré un nouveau Plan d'action pour l'OIBT.

Q.2 Lignes directrices, manuels, études, etc.

La production de lignes directrices, manuels et études n'est pas envisagée à ce moment.

R. Statistiques, études et information

R.1 Service d'information sur le marché (MIS)

Dans le cadre de cette activité se poursuivra la publication du rapport bimensuel du Service d'information sur le marché (MIS) de l'OIBT, qui a été auparavant mise en œuvre par le Secrétariat au titre de la prorogation du projet PD 16/03 Rev.4 (M). Par conséquent, un montant estimatif de 210 000 \$EU est sollicité pour couvrir les coûts de publication du rapport bimensuel du Service d'information sur le marché qui inclut: a) un montant de 197 000 \$EU destiné à couvrir les émoluments des services d'expertise-conseil d'un consultant principal à raison de 90 000 \$EU, et de onze (11) correspondants à raison de 10 000 \$EU en moyenne par correspondant; et b) un montant de 10 000 \$EU pour couvrir les coûts d'abonnement aux rapports pertinents sur le marché et autres coûts divers liés à la publication du rapport du MIS.

R.2 Discussion sur le marché

Cette activité consiste pour le Secrétariat à collaborer avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en vue d'organiser et de tenir durant les sessions du Conseil en 2020 et 2021 la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, qui porte sur le commerce international des bois tropicaux et qui sera mise en œuvre par le Secrétariat au titre de la prorogation de l'avant-projet PPD 14/00 (M) «Renforcement de la Discussion annuelle sur le marché». Un montant estimatif de 35 000 \$EU est jugé nécessaire pour tenir la Discussion sur le marché en 2020 et en 2021. Les fonds sont fournis pour couvrir les coûts de déplacement, le per diem et les émoluments de quatre (4) conférenciers/présentateurs ainsi que quelques autres coûts divers mineurs.

R.3 Études de marché pertinentes

Les montants alloués à cette ligne budgétaire ont été transférés à la rubrique budgétaire «S2. Revue biennale»

afin de rationaliser les coûts liés aux études de marché de la revue biennale.

R.4 Travaux statistiques

Un montant estimatif de 20 000 \$EU a été alloué pour 2020 et 2021 afin de couvrir le coût d'actualisation et d'amélioration des statistiques de l'OIBT en application de l'article 27 de l'AIBT de 2006.

S. Rapport annuel et Revue biennale

S.1 Rapport annuel

Il n'y a pas de changement dans le montant alloué de 30 000 \$EU qui est requis pour couvrir les coûts de publication du Rapport annuel 2019 de l'OIBT (qui sera publié en 2020) et du Rapport annuel 2020 de l'OIBT (qui sera publié en 2021) dans les trois langues de travail de l'Organisation (anglais, espagnol et français).

S.2 Revue biennale

Le montant de 60 000 \$EU qui est alloué pour 2020 est estimé nécessaire pour examiner les éléments bruts de la Revue biennale. Le montant de 60 000 \$EU serait nécessaire pour 2021, année durant laquelle sera publiée la Revue biennale. Par rapport au montant alloué l'année précédente, cette ligne budgétaire a augmenté de 10 000 \$EU en raison des travaux d'analyse et rapports supplémentaires dont la Revue a été enrichie.

S3 Promotion d'échanges de vues

Aucune affectation n'est envisagée à ce moment précis.

EFFECTIFS – 2020 & 2021

	<u>Niveau</u>
<u>(i) Directeur exécutif et administrateurs</u>	
1 Directeur exécutif	ASG
2 Directeur (Commerce et industrie)	D-1
3 Directeur (Opérations)	D-1
4 Directeur (Gestion forestière)	D-1
5 Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation	P-5
6 Chef des projets (Commerce et industrie)	P-5
7 Chef des projets (Gestion forestière)	P-5
8 Analyste systèmes et marchés	P-5
9 Chef des projets (Gestion forestière)	P-4
10 Responsable de la sensibilisation et de la communication	P-4
11 Chef des projets (Gestion forestière)	P-3
12 Responsable des finances et de l'administration	P-3
<u>(ii) Services généraux</u>	
13 Secrétaire/Assistant de programme	GS-7
14 Assistant de programme (Commerce et industrie)	GS-7
15 Premier assistant financier et administratif	GS-7
16 Assistant statisticien (Commerce et industrie)	GS-7
17 Secrétaire (Gestion forestière)	GS-6
18 Secrétaire (Bureau du Directeur exécutif)	GS-6
19 Assistant financier et administratif	GS-6
20 Secrétaire (Gestion forestière)	GS-6
21 Secrétaire/Assistant de programme	GS-6
22 Assistant - technologies de l'information	GS-6
23 Assistant à la communication	GS-5
24 Assistant financier et administratif	GS-5
25 Assistant au Programme de bourses	GS-4
<u>(iii) Personnel financé par d'autres comptes</u>	
<u>Personnel d'appui au programme</u>	
26 Responsable régional pour l'Afrique	S.O.
27 Responsable régional pour l'Amérique latine	S.O.
<u>(iv) Personnel détaché par la Ville de Yokohama</u>	
28 Secrétaire (OP)	-
29 Secrétaire (OP)	-
30 Chauffeur	-

TOTAL: 30

Annexe II

QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION DES MEMBRES PROPOSÉES POUR 2020

[Quotes-parts de contribution: (A) Dépenses administratives de base = 6 335 888 \$EU; (B) Dépenses opérationnelles essentielles = 927 420 \$EU]

(en dollars des États-Unis)

MEMBRES PRODUCTEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette		
Afrique									
Bénin	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Cameroun	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
République centrafricaine ..	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Congo	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Côte d'Ivoire	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Rép. démocratique du Cong	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Gabon	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Ghana	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Libéria	21	66,527		66,527	3,895		3,895	0.00	70,422
Madagascar	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Mali	21	66,527		66,527	3,895		3,895	0.00	70,422
Mozambique	22	69,695		69,695	4,081		4,081	0.00	73,776
Togo	21	66,527	1,836	64,691	3,895	109	3,786	-1945.00	68,477
Asie-Pacifique									
Cambodge	24	76,031	1,577	74,454	4,452	94	4,358	-1671.00	78,812
Fidji	14	44,351	2,315	42,036	2,597	138	2,459	-2453.00	44,495
Inde	28	88,702		88,702	5,194		5,194	0.00	93,896
Indonésie	90	285,115	7,334	277,781	16,693	438	16,255	-7772.00	294,036
Malaisie	83	262,939	14,853	248,086	15,394	887	14,507	-15740.00	262,593
Myanmar	30	95,038		95,038	5,565		5,565	0.00	100,603
Papouasie-Nouvelle-Guinée	42	133,054		131,816	7,790		7,716	0.00	140,844
Philippines	15	47,519	1,238	47,519	2,782	74	2,782	-1312.00	48,989
Thaïlande	49	155,229		153,742	9,088		8,999	0.00	164,317
Viet Nam	16	50,687	1,487	50,687	2,968	89	2,968	-1576.00	52,079
Amérique latine									
Bésil	121	383,321		383,321	22,442		22,442	0.00	405,763
Colombie	23	72,863		72,863	4,266		4,266	0.00	77,129
Costa Rica	13	41,183	2,219	38,964	2,411	132	2,279	-2351.00	41,243
Équateur	19	60,191		60,191	3,524		3,524	0.00	63,715
Guatemala	12	38,015	1,136	36,879	2,226	68	2,158	-1204.00	39,037
Guyana	16	50,687		50,687	2,968		2,968	0.00	53,655
Honduras	11	34,847		34,847	2,040		2,040	0.00	36,887
Mexique	24	76,031	4,316	71,715	4,452	258	4,194	-4574.00	75,909
Panama	13	41,183	1,106	41,183	2,411	66	2,411	-1172.00	42,422
Pérou	29	91,870		90,764	5,379		5,313	0.00	97,249
Suriname	15	47,519		47,519	2,782		2,782	0.00	50,301
Trinité-et-Tobago	10	31,679		31,679	1,855		1,855	0.00	33,534
Venezuela	20	63,359		63,359	3,710		3,710	0.00	67,069
Total partiel:	1,000	3,167,944	39,417	3,128,527	185,484	2,353	183,131	-41770.00	3,311,658

MEMBRES CONSOMMATEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. Essentielles	Abattement	Contribution nette		
Albanie	10	31 679		31 679	7 419		7 419	0	39 098
Australie	16	50 688	2 650	48 038	11 872	633	11 239	-3 283	59 277
Chine	291	921 873		921 873	215 904		215 904	0	1 137 777
<i>Union européenne */</i>	<i>371</i>			<i>1 111 440</i>			<i>260 010</i>	<i>-79 108</i>	<i>1 371 450</i>
Autriche	10	31 679	1 704	29 975	7 419	407	7 012	-2 111	36 987
Belgique	15	47 519	2 556	44 963	11 129	610	10 519	-3 166	55 482
Bulgarie	10	31 679	1 704	29 975	7 419	407	7 012	-2 111	36 987
Croatie	10	31 679	1 702	29 977	7 419	406	7 013	-2 108	36 990
Chypre	10	31 679	1 703	29 976	7 419	407	7 012	-2 110	36 988
République tchèque	11	34 847	1 875	32 972	8 161	447	7 714	-2 322	40 686
Danemark	11	34 847	1 874	32 973	8 161	447	7 714	-2 321	40 687
Estonie	10	31 679	1 704	29 975	7 419	407	7 012	-2 111	36 987
Finlande	10	31 679	1 703	29 976	7 419	407	7 012	-2 110	36 988
France	25	79 200	4 923	74 277	18 549	1 175	17 374	-6 098	91 651
Allemagne	19	60 192	3 237	56 955	14 098	773	13 325	-4 010	70 280
Grèce	11	34 847	1 874	32 973	8 161	447	7 714	-2 321	40 687
Hongrie	10	31 679	1 704	29 975	7 419	407	7 012	-2 111	36 987
Irlande	13	41 183	2 215	38 968	9 645	529	9 116	-2 744	48 084
Italie	20	63 360	3 751	59 609	14 840	895	13 945	-4 646	73 554
Lettonie	10	31 679	1 703	29 976	7 419	407	7 012	-2 110	36 988
Lituanie	10	31 679	1 704	29 975	7 419	407	7 012	-2 111	36 987
Luxembourg	10	31 679	1 703	29 976	7 419	407	7 012	-2 110	36 988
Malte	10	31 679	1 704	29 975	7 419	407	7 012	-2 111	36 987
Pays-Bas	30	95 039	4 938	90 101	22 259	1 177	21 082	-6 115	111 183
Pologne	11	34 847	1 874	32 973	8 161	447	7 714	-2 321	40 687
Portugal	13	41 183	2 216	38 967	9 645	529	9 116	-2 745	48 083
Roumanie	10	31 679	1 703	29 976	7 419	407	7 012	-2 110	36 988
Slovaquie	10	31 679	1 704	29 975	7 419	407	7 012	-2 111	36 987
Slovénie	10	31 679	1 703	29 976	7 419	407	7 012	-2 110	36 988
Espagne	14	44 351	2 383	41 968	10 387	569	9 818	-2 952	51 786
Suède	11	34 847	1 874	32 973	8 161	447	7 714	-2 321	40 687
Royaume-Uni	27	85 535	4 425	81 110	20 032	1 056	18 976	-5 481	100 086
Japon	144	456 185	25 755	430 430	106 840	6 153	100 687	-31 908	531 117
Nouvelle-Zélande	11	34 848	936	33 912	8 161	223	7 938	-1 159	41 850
Norvège	10	31 679		31 679	7 419		7 419	0	39 098
République de Corée	63	199 581	9 959	189 622	46 743	2 379	44 364	-12 338	233 986
Suisse	11	34 847	1 819	33 028	8 161	435	7 726	-2 254	40 754
États-Unis d'Amérique	73	231 261		231 261	54 162		54 162	0	285 423
Total partiel:	1 000	3 167 944	104 982	3 062 962	741 936	25 068	716 868	-130 050	3 779 830
TOTAL GÉNÉRAL:	N/A	6 335 888	144 399	6 191 489	927 420	27 421	899 999	-171 820	7 091 488

*/ Le nombre total de voix et le montant de la quote-part de contribution de l'ensemble des membres de l'Union européenne figurent en caractères italiqes gras.

QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR 2021

[Quotes-parts de contribution: (A) Dépenses administratives de base = 6 348 714 \$EU; (b) Dépenses opérationnelles essentielles = 927 420 \$EU]

(en dollars des États-Unis)

MEMBRES PRODUCTEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette		
Afrique									
Bénin	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Cameroun	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
République centrafricaine ..	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Congo	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Côte d'Ivoire	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Rép. démocratique du Congo	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Gabon	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Ghana	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Libéria	21	66 661		66 661	3 895		3 895	0	70 556
Madagascar	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Mali	21	66 661		66 661	3 895		3 895	0	70 556
Mozambique	22	69 836		69 836	4 081		4 081	0	73 917
Togo	21	66 661	1 836	64 825	3 895	110	3 785	-1 946	68 610
Asie-Pacifique									
Cambodge	24	76 185	1 576	74 609	4 452	94	4 358	-1 670	78 967
Fidji	14	44 441	2 316	42 125	2 597	138	2 459	-2 454	44 584
Inde	28	88 882		88 882	5 194		5 194	0	94 076
Indonésie	90	285 692	7 334	278 358	16 693	438	16 255	-7 772	294 613
Malaisie	83	263 472	14 854	248 618	15 394	887	14 507	-15 741	263 125
Myanmar	30	95 231		95 231	5 565		5 565	0	100 796
Papouasie-Nouvelle-Guinée ..	42	133 323		133 323	7 789		7 789	0	141 112
Philippines	15	47 615	1 238	46 377	2 782	74	2 708	-1 312	49 085
Thaïlande	49	155 543		155 543	9 088		9 088	0	164 631
Viet Nam	16	50 790	1 488	49 302	2 968	88	2 880	-1 576	52 182
Amérique latine									
Brésil	121	384 096		384 096	22 443		22 443	0	406 539
Colombie	23	73 010		73 010	4 266		4 266	0	77 276
Costa Rica	13	41 267	2 218	39 049	2 411	132	2 279	-2 350	41 328
Équateur	19	60 313		60 313	3 524		3 524	0	63 837
Guatemala	12	38 092	1 137	36 955	2 226	68	2 158	-1 205	39 113
Guyana	16	50 790		50 790	2 968		2 968	0	53 758
Honduras	11	34 918		34 918	2 040		2 040	0	36 958
Mexique	24	76 185	4 315	71 870	4 452	258	4 194	-4 573	76 064
Panama	13	41 267	1 106	40 161	2 411	66	2 345	-1 172	42 506
Pérou	29	92 056		92 056	5 379		5 379	0	97 435
Suriname	15	47 615		47 615	2 782		2 782	0	50 397
Trinité-et-Tobago	10	31 744		31 744	1 855		1 855	0	33 599
Venezuela	20	63 487		63 487	3 710		3 710	0	67 197
Total partiel:	1 000	3 174 357	39 418	3 134 939	185 484	2 353	183 131	-41 771	3 318 070

MEMBRES CONSOMMATEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette		
Albanie	10	31,744		31,744	7,419		7,419	0	39,163
Australie	16	50,790	2,650	48,140	11,872	633	11,239	(3,283)	59,379
Chine	291	923,736		923,736	215,905		215,905	0	1,139,641
Union européenne */	344			1,032,548			241,032	(73,626)	1,273,580
Autriche	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
Belgique	15	47,615	2,556	45,059	11,129	610	10,519	(3,166)	55,578
Bulgarie	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
Croatie	10	31,744	1,702	30,042	7,419	406	7,013	(2,108)	37,055
Chypre	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
République tchèque	11	34,918	1,874	33,044	8,161	447	7,714	(2,321)	40,758
Danemark	11	34,918	1,875	33,043	8,161	447	7,714	(2,322)	40,757
Estonie	10	31,744	1,703	30,041	7,419	407	7,012	(2,110)	37,053
Finlande	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
France	25	79,358	4,923	74,435	18,549	1,174	17,375	(6,097)	91,810
Allemagne	19	60,313	3,237	57,076	14,097	773	13,324	(4,010)	70,400
Grèce	11	34,918	1,874	33,044	8,161	447	7,714	(2,321)	40,758
Hongrie	10	31,744	1,703	30,041	7,419	407	7,012	(2,110)	37,053
Irlande	13	41,267	2,215	39,052	9,645	529	9,116	(2,744)	48,168
Italie	20	63,487	3,750	59,737	14,839	895	13,944	(4,645)	73,681
Lettonie	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
Lituanie	10	31,744	1,703	30,041	7,419	407	7,012	(2,110)	37,053
Luxembourg	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
Malte	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
Pays-Bas	30	95,231	4,936	90,295	22,259	1,178	21,081	(6,114)	111,376
Pologne	11	34,918	1,874	33,044	8,161	447	7,714	(2,321)	40,758
Portugal	13	41,267	2,215	39,052	9,645	529	9,116	(2,744)	48,168
Roumanie	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
Slovaquie	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
Slovénie	10	31,744	1,704	30,040	7,419	407	7,012	(2,111)	37,052
Espagne	14	44,441	2,383	42,058	10,387	569	9,818	(2,952)	51,876
Suède	11	34,918	1,874	33,044	8,161	447	7,714	(2,321)	40,758
Japon	144	457,105	25,756	431,349	106,841	6,152	100,689	(31,908)	532,038
Nouvelle-Zélande	11	34,918	936	33,982	8,161	224	7,937	(1,160)	41,919
Norvège	10	31,744		31,744	7,419		7,419	0	39,163
République de Corée	63	199,982	9,960	190,022	46,743	2,379	44,364	(12,339)	234,386
Suisse	11	34,918	1,818	33,100	8,161	435	7,726	(2,253)	40,826
Royaume-Uni	27	85,708	4,425	81,283	20,032	1,056	18,976	(5,481)	100,259
États-Unis d'Amérique	73	231,727		231,727	54,162		54,162	0	285,889
Total partiel:	1,000	3,174,357	104,982	3,069,375	741,936	25,068	716,868	(130,050)	3,786,243
TOTAL GÉNÉRAL:	N/A	6,348,714	144,400	6,204,314	927,420	27,421	899,999	(171,821)	7,104,313

*/ Le nombre total de voix et le montant de la quote-part de contribution de l'ensemble des membres de l'Union européenne figurent en caractères italiqes gras.

